

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations de l'Eure-et-Loir Service de la Santé et Protection Animales Environnement Nature

Tél.: 02 37 20 51 48

ddetspp-spaen@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté préfectoral n°2023-1448
portant mandatement des vétérinaires pour l'exécution des missions de supervision de la vaccination et de la surveillance contre l'influenza aviaire hautement pathogène

Le Préfet d'EURE-ET-LOIR

Officier de l'Ordre National du Mérite

- le règlement délégué (UE) 2023/361 de la Commission du 28 novembre 2022 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour la prévention de certaines maladies répertoriées et la lutte contre celles-ci;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 203-8 à L. 203-11 et D 203-17 à D. 203-21;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions de formation, de désignation et d'exercice des vétérinaires mandatés pour les opérations de police sanitaire prévues à l'article L.203-8 du code rural et de la pêche maritime;
- VU l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP);
- VU l'arrêté préfectoral n° 40-2021 du 26 mars 2021 portant création et organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2020, nommant Monsieur Vincent LEPREVOST, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir d'Eure-et-Loir d'Eure-et-Loir d'Eure-et-Loir à compter du 1er avril 2021;
- VU l'arrêté préfectoral n°34-2023 du 21 août 2023 de délégation de signature au profit de M. Vincent LEPREVOST, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir;

SUR PROPOSITION du directeur départemental en charge de la protection des populations,

ARRÊTE

Article 1er

Les vétérinaires sanitaires des établissements détenant plus de 250 canards mulards, Pékin ou Barbarie situés dans le département d'Eure-et-Loir où la vaccination est mise en œuvre conformément à l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé sont mandatés pour exécuter les missions de supervision de la vaccination et de surveillance contre l'influenza aviaire hautement pathogène mentionnées par ce même arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est susceptible de recours sous un délai de deux mois auprès du tribunal administratif d'Orléans à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES le 05/10/2013

P Le préfet,

Le Directeur Départemental de L'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Vincent LEPREVOST